



CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2022

La réunion a débuté le 8 novembre 2022 à 18h30 sous la présidence du Maire, M ROBERT Jean-Claude.

Membres présents : M BÉQUET Christophe, Mme BESSE Flavien, M BOSSAT Thierry, Mme BRACQ Catherine, M CUSATI Adrien, Mme FOY Virginie, Mme GUILLEMAILLE Lucie, M GUILLEMAILLE Philippe, Mme LAMBERT Patricia, M MICHONNEAU Philippe, M MORETTI Angelo, Mme REMY Laurence, M ROBERT Jean-Claude, Mme SAUTIERE Virginie

Membres absents représentés :

M REMY Dominique , Pouvoir donné à Mme REMY Laurence
M TRIBOU Arnaud , Pouvoir donné à M GUILLEMAILLE Philippe

Membres absents : Mme AUZOUX Agnès, M QUINZIN Eric

Secrétaire de séance : M CUSATI Adrien

Le quorum (plus de la moitié des 18 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

2022_82 - Soutien à la motion de l' AMF - Alerte sur les conséquences de la crise économique et financière et énergétique sur les comptes de la commune

2022_83 - Information sur décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
- Questions diverses

2022_82 - Soutien à la motion de l' AMF - Alerte sur les conséquences de la crise économique et financière et énergétique sur les comptes de la commune

Le conseil municipal après exposé, adopte la motion de soutien au position de l'AMF qui exprime « sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population. »

Les propositions :

- indexer la DGF sur l'inflation 2023
- de maintenir l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8% estimés).
- soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression
- de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale
- de rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL
-

Concernant la crise énergétique, soutien des propositions suivantes :

- Créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.
- Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.

- Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget.

16 voix pour

2022_83 - Information sur décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Le maire rend compte que dans le cadre de sa délégation de fonction, il a accepté et signé un devis :

1. Devis pour la reprise de bardage des pavillons 27A et 27B rue du général de Gaulle pour 3 479,85 € TTC
2. Devis pour le remplacement de 3 capteurs (feux tricolores) pour un montant de 2 626,80 €

16 voix pour

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h00.



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Mailly-le-Cain, Aude. The stamp contains the text "MAIRIE DE MAILLY-LE-CAIN" and "AUDE". Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "M. Chet".